

Immoabitat

V/réf.: Vente Heer – jardins 66
N/réf.: ACP 80/ Heer
N° d'entreprise de la copropriété : 0850.111.166

Madame, Monsieur

CONCERNE : Vente appartement lot D5H et garage G24 (clt 4353), sis avenue des Jardins 60/66 à 1030 Bruxelles.
ACP Orchidées
Compte de la copropriété : BE95 2100 4412 5958

En réponse à votre lettre, vous trouverez, ci-après les renseignements demandés.

Article 3.94§1

- 1°) Montant du fonds de roulement et du fonds de réserve :
Le fonds de roulement est de 89.999,86€
Le fonds de roulement est transféré par nous entre acheteur et vendeur après paiement des sommes dues à la copropriété (il est la seule garantie de bonne fin qu'elle possède à l'égard des vendeurs)
Le fonds de réserve est de 231.792,95€
- 2°) Montant des arriérés éventuels dus par le cédant :
A ce jour, le cédant n'a pas d'arriérés. Situation à revoir à la sortie du prochain décompte de charges.
Nous vous informons que le cédant sera tenu de payer ses charges jusqu'à la passation de l'acte.
Nous vous informons qu'un montant de 80€ sera imputé au vendeur pour réponse à votre courrier.
- 3°) Situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété :
Voir PV en annexe.
- 4°) Relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété :
A ce jour, il y a une procédure judiciaire en cours pour recouvrement de charges.
- 5°) Procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques de charges des deux dernières années :
Voir PV en annexe.
- 6°) Copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires :
Voir bilan en annexe

Les DIU de la copropriété sont consultables en nos bureaux, moyennant un rendez-vous au préalable.

Le bâtiment est chauffé au gaz.

Nous vous saurions gré de nous faire parvenir le document destiné au syndic (§3) en nous communiquant la date de la passation de l'acte ainsi que le nom et l'adresse de l'acquéreur. Ces informations sont nécessaires pour établir une répartition correcte des charges trimestrielles entre l'ancien et le nouveau propriétaire. Merci pour votre collaboration et le respect des délais.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Bernard Ricquier
Gestionnaire

